



Le 7 octobre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quel avenir pour la libre administration des collectivités locales ? L'impact de la législation communautaire sur les politiques publiques locales».

La Maison européenne des pouvoirs locaux français qui regroupe cinq associations nationales d'élus locaux, l'Association des maires de France, l'Assemblée des départements de France, l'Association des maires de grandes villes de France, la Fédération des maires de villes moyennes et l'Association des petites villes de France a organisé le 2 octobre dernier un colloque ayant pour thème « Quel avenir pour la libre administration des collectivités locales ? L'impact de la législation communautaire sur les politiques publiques locales ».

Ce colloque, labellisé parmi les événements officiels de la Présidence française de l'Union européenne, a permis de réaffirmer un certain nombre de positions essentielles pour l'avenir des services publics locaux.

L'absence de directive cadre pour les services d'intérêt général et de définition claire des services sociaux d'intérêt général ainsi que les incertitudes liées à la transposition de la directive Services en France, créent une insécurité juridique croissante pour les collectivités locales.

Cette insécurité juridique limite les innovations de gestion des collectivités dans le domaine social en particulier par crainte de recours devant la Cour de Justice des Communautés européennes.

Les élus membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français insistent auprès des Etats membres pour qu'ils se mobilisent afin de sécuriser rapidement ce cadre juridique.

Au cours des échanges, les élus ont à nouveau marqué leur incompréhension face à la position de la Commission européenne concernant la mutualisation des services entre les communes et les intercommunalités. Ils considèrent que la mise à disposition de services communaux vers l'intercommunalité ne relève pas des règles du marché intérieur mais de la libre organisation administrative des Etats de l'Union.

Les associations d'élus membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français souhaitent être associées, dans un dialogue constructif, à l'élaboration des politiques communautaires ayant un impact sur les collectivités territoriales.

Elles souhaitent rappeler au Premier Ministre, son engagement de faire figurer à la prochaine CNE, l'examen des dossiers européens.

Contacts Presse :

AMF

Marie-Hélène GALIN
Tél. : 01 44 18 13 59

ADF

Christine COTE
Tél. : 01 45 49 60 43

AMGVF

Sébastien FOURNIER
Tél. : 01 44 39 34 64

FMVM

Jean-Sébastien SAUVOREL
Tél. : 01 45 44 90 11

APVF

Estzer PATAY
Tél. : 01 45 44 63 99